



## CONSEIL DE L'EUROPE CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

### *22<sup>e</sup> REUNION DU CONSEIL DE L'EUROPE DES ATELIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE*

### *« Eau, paysage et citoyenneté face aux changements mondiaux »*

Séville, Espagne  
14-15 mars 2019

#### **Discours de bienvenue**

*Mme Maguelonne DEJEANT-PONS, Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe*

Monsieur Don Juan Espadas Cejas, Maire de Séville,

Madame Carmen Caro Jauregui, représentante du Ministère de la culture et des sports de l'Espagne,

Madame Sanja Ljeskovic Mitrovic, Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage,

Monsieur Thierry Mathieu, Président de la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe,

Mesdames et Messieurs,

Au nom du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, je souhaite remercier le Ministre de la culture et du sport de l'Espagne et son Institut du patrimoine culturel, la Région de l'Andalousie et la Municipalité de Séville, pour leur coopération très appréciée dans la préparation de cette 22<sup>e</sup> Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention du paysage sur le paysage : « *Eau, paysage et citoyenneté face aux changements mondiaux* » et leur hospitalité dans cette superbe ville de Séville.

Tous mes remerciements vont ainsi à M. Roman Fernandez-Baca Casares, Directeur général des Beaux-Arts du Ministère de la Culture et du Sport de l'Espagne, à M. Javier Rivera Blanco, Directeur général adjoint de l'Institut du patrimoine culturel, Ministère de la culture et des sports, Espagne, à Mme Carmen Caro Jaureguiualzo, Haut fonctionnaire, Coordinatrice des plans nationaux du patrimoine culturel, à l'Institut du patrimoine culturel du Ministre de la culture et du sport, et à leurs collaborateurs.

Tous mes remerciements vont également aux représentants du Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la Région de l'Andalousie : M. José Manuel Moreira Madueño, Coordonnateur des fonds européens, et Mme María del Carmen Briones Alcañiz, Responsable de la communication.

Permettez-moi de remercier tout particulièrement M. Florencio Zoido Naranjo, Directeur honoraire du Centre d'études du paysage et des territoires de l'Université de Séville, qui a, avec d'autres personnalités ici présentes, joué un rôle majeur dans les travaux préparatoires de la Convention européenne du paysage et en faveur de sa mise en œuvre.

Je remercie également bien vivement M. Andreas Hildenbrand Scheid, Directeur du Comité scientifique du Congrès international de l'Andalousie sur l'eau, Professeur à l'Ecole technique supérieure d'architecture de l'Université de Séville, et Mme Belén Pedregal, Directrice du Centre d'études du paysage et des territoires de l'Université de Séville

Nos remerciements vont également à la Municipalité de Séville : à M. D. Juan Espadas Cejas, Maire de Séville, à Mme María Carmen Clarisa Castreño Lucas, Première adjointe au Maire, Déléguée du Département de l'économie, du commerce et des relations institutionnelles ; à M. José Luis David Guevara García, Délégué des parcs et jardins dans le Secteur de l'habitat urbain, de la culture et du tourisme ; à Mme Esperanza Caro Gomez, Directrice de l'économie et du commerce du Conseil municipal de Séville ; à M. Adolfo Fernández Palomares, Directeur général de l'environnement, des parcs et des jardins ; à M. Luis Luque Garcia, Directeur technique, de la Compagnie métropolitaine d'approvisionnement en eau et d'assainissement et à M. Jaime Palop Piqueras, Conseiller délégué de la Compagnie métropolitaine d'approvisionnement et d'assainissement.

J'adresse également mes remerciements les plus chaleureux à : M. Lucas Perea Gil, Chef du Département de la responsabilité sociale des entreprises de la Compagnie métropolitaine d'approvisionnement en eau et d'assainissement de la ville de Séville ; à Mme Ana Maria Cortijo Sanchez, Coordinatrice des communications de l'Université de Séville ; à Mme Patricia Solis Hidalgo, Secrétaire technique de cette même Université ; à M. Arturo Duque, Responsable de l'organisation ; et à leurs collaborateurs.

Un grand merci également à l'ensemble des représentants des gouvernements – membres du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage et représentants d'autres ministères

–, autorités locales et régionales, professionnels, universitaires, représentants d'organisations gouvernementales et non gouvernementales et autres participants, pour avoir bien voulu venir à cette Réunion afin d'y intervenir et partager leur expérience.

Organisées périodiquement par le Conseil de l'Europe, les Réunions des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe ont pour objectif de présenter de nouveaux concepts et réalisations en faveur de la mise en œuvre de la Convention. Elles représentent un véritable forum d'échange de pratiques et d'idées. Les expériences réalisées par l'Etat qui accueille la réunion sont en particulier présentées.

Considérant que la Convention inclut les « eaux intérieures et maritimes » dans son champ d'application, cette Réunion portera sur les politiques publiques les concernant. Elle tentera d'appréhender les instruments de protection, de gestion et d'aménagement liés à la présence de l'eau dans le paysage, qu'il s'agisse des paysages des fleuves ou des rivières, lacustres, côtiers et marins.

Il s'agira de se pencher sur la qualité de l'eau, qui doit impérativement et en premier, qu'elle soit douce ou marine, ne pas être polluée et chargée de substances toxiques – dont les effets cumulés sont désastreux – et de déchets, de plastiques notamment. Il s'agira aussi de traiter de l'eau dont la quantité fait défaut en période de sécheresse, ou dont la quantité est excessive en cas d'inondation. Il s'agira d'appréhender l'eau comme source de vie, tant pour l'être humain que pour les espèces animales et végétales, et comme milieu de la vie pour certaines de ces espèces. Il s'agira d'examiner si le droit à l'eau n'est pas un des tout premiers droits fondamentaux de l'être humain. Il s'agira aussi de traiter de la magie de l'eau, de son rôle symbolique, de sa place dans les traditions et croyances, dans les religions et cultures, dans les savoir-faire, dans les arts, dans notre espace de vie, dans le Paysage. La question de la citoyenneté et du respect de l'eau en tant que ressource précieuse, sera ainsi au centre des débats.

Vous savez peut-être que le Conseil de l'Europe, organisation internationale qui compte 47 Etats Membres a pour objet de promouvoir les valeurs des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit. Le Conseil de l'Europe fête cette année son 70<sup>e</sup> Anniversaire et, à cette occasion, il apparaît particulièrement important de rappeler la valeur historique et fondatrice de la « Charte européenne de l'eau », adoptée le 6 mai 1968 par son Comité des Ministres.

Dans un contexte de changements mondiaux, tant climatiques que démographiques, il s'agit de permettre aux politiques publiques, qu'elles soient nationales, régionales ou locales d'anticiper et d'accompagner les transformations avec l'adhésion de la population.

Il convient ainsi de reconnaître que le paysage ne se limite pas à l'apparence des choses mais qu'il concerne aussi leur substance, qu'il est tout à la fois la forme et le fond.

Je vous remercie pour votre attention.

\*